



Communiqué Bureau Plénier de la LAuRAFoot

du 12 juin 2023

Sur proposition de la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des championnats régionaux (CRS) concernant les différentes demandes des clubs (accessions, intégrations ou repêchages de leurs équipes dans les championnats régionaux de jeunes, U16, U18 et U20 et U18 F), le Bureau Plénier décide :

1) qu'il n'y aura pas d'accessions supplémentaires des districts en plus de celles prévues dans les règlements généraux de la LAuRAFoot et formalisées par la décision du Conseil de Ligue du 5/11/22 (NB : le Bureau Plénier ayant exceptionnellement accepté en séance une 7^è montée des districts en U20 sans pour autant modifier le nombre de descentes).

2) que les éventuelles places restantes dans une poule, par suite d'un désistement d'une ou plusieurs équipes bénéficieront prioritairement et par « repêchages » à des équipes reléguées (à l'exception du dernier), dans les conditions prévues par les règlements généraux de la LAuRAFoot (sauf en U20 où il sera d'abord procédé à un retour à 36 équipes avant le 1^{er} repêchage).

3) que l'intégration d'une « nouvelle » équipe dans une poule de R2 ne sera éventuellement étudiée qu'une fois toutes les accessions actées et les repêchages effectués.

BP LAuRAFoot – juin 2023

